

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limitation de la consommation d'eau potable

La météo exceptionnelle que connaît notre région depuis plusieurs mois désormais conduit le Conseil communal à devoir prendre des mesures pour économiser l'eau.

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles qui durent depuis plusieurs mois et de la diminution constante et importante des ressources en eau, le Conseil communal est contraint de prendre des mesures afin de préserver l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

Les réserves en eau disponibles, qu'elles proviennent des sources ou des nappes phréatiques, connaissent actuellement une forte diminution. Face à cette situation, le Conseil communal souhaite sensibiliser la population à la nécessité de préserver les ressources et d'adopter une consommation responsable de l'eau potable.

Jusqu'à nouvel avis, le Conseil communal invite la population à limiter autant que possible l'utilisation de l'eau potable du réseau, notamment pour les usages suivants :

- le lavage des véhicules, y compris dans les stations de lavage ;
- le nettoyage des places et surfaces extérieures ;
- l'arrosage des pelouses, jardins potagers et massifs floraux.

Le Conseil communal appelle l'ensemble de la population à limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire. Chaque geste compte. Des mesures simples au quotidien peuvent ainsi contribuer à préserver les ressources et à éviter une aggravation de la situation :

- ne pas laisser couler inutilement les robinets ;
- privilégier une douche rapide plutôt qu'un bain ;
- optimiser le remplissage des lave-linge, lave-vaisselle et autres appareils consommant de l'eau ;
- utiliser, lorsque cela est possible, le petit volume de la chasse d'eau.

Ces restrictions et mesures d'économie ont pour objectif de préserver les ressources disponibles et d'éviter des coupures d'eau dans un avenir proche.

Le Conseil communal remercie la population pour sa compréhension, sa vigilance et sa collaboration. La responsabilité et les efforts de chacune et de chacun sont essentiels pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Ces mesures sont applicables jusqu'à nouvel avis. La population sera informée de toute évolution de la situation.

Val-de-Travers, le 24 septembre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

